

NON AU HARCÈLEMENT

Comprendre pour agir « Les claques »

Guide à destination du secondaire



Préambule

Support vidéo : [les claques](#)

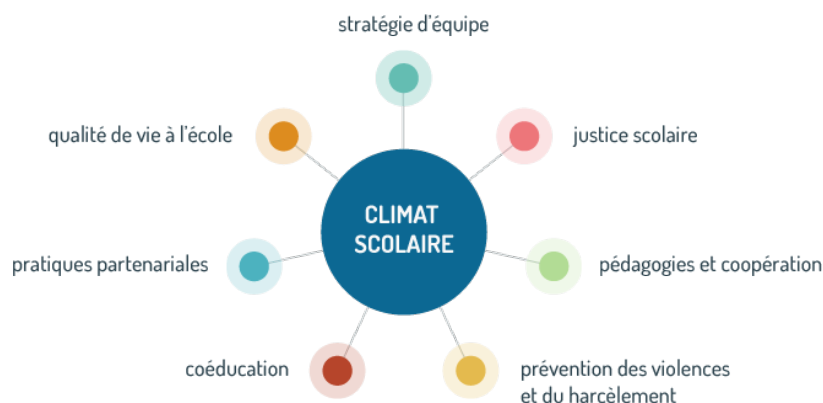
Le harcèlement est présent dans tous les établissements, sous des formes variées. Il est parfois difficile à déceler. Le 26 novembre 2013 une nouvelle campagne pour lutter contre le harcèlement à l'école a été lancée. Elle repose sur 4 axes : sensibiliser, former, prévenir, et prendre en charge. Cette campagne nationale a pour objectif d'accompagner les écoles et établissements scolaires dans la mise en œuvre d'une politique de prévention du harcèlement conformément au rapport annexé de la loi n°2013-595 d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013¹.

Le harcèlement va à l'encontre des valeurs promues par l'École. En effet, le service public d'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. » « (II) fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains (...) »².

Ce guide a pour objectifs de donner des bases théoriques aux professionnels et de proposer des pistes d'actions pour prévenir le harcèlement.

La recherche internationale a d'ailleurs montré que les politiques globales d'amélioration du climat scolaire sont le meilleur moyen pour réduire le phénomène de harcèlement en milieu scolaire. Chaque établissement peut concrètement :

- travailler sur la dynamique et les stratégies d'équipe,
 - adopter des démarches pédagogiques en faveur de l'engagement et de la motivation des élèves,
 - établir un cadre et des règles explicites,
 - prévenir les violences et le harcèlement,
 - privilégier la coéducation avec les familles,
 - favoriser les liens avec les partenaires,
 - améliorer la qualité de vie à l'École.
- [Les 7 axes du climat scolaire \(http://www.cndp.fr/climatscolaire/\)](http://www.cndp.fr/climatscolaire/)



¹ La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation de programmation de l'école de la République précise dans son rapport annexé que « la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire. »

² Extrait de l'article L111-1 du code de l'éducation

Sommaire

1	Comprendre le harcèlement à l'école	4
1.1	Le contexte	4
1.2	A l'école	4
1.3	Quelques chiffres.....	5
1.4	Que dit la loi?.....	5
1.5	Quelques notions.....	5
2	On agit, dans la classe, contre les violences liées au harcèlement	6
2.1	Repérage.....	6
2.2	Prévention	6
2.2.1	Piste d'activité n°1 : Séquence autour du film « Les claques ».....	6
2.2.2	Piste d'activité n°2 : Théâtre forum	8
2.2.3	Piste d'activité n°3 : Atelier d'écriture	9
2.2.4	Piste d'activité n°4 : Création d'une affiche de sensibilisation pour l'établissement	9
2.2.5	Piste d'activité n°5 : Création d'une vidéo	9
	Questionnaire réalisé par le réseau Canopé	10

1 Comprendre le harcèlement à l'école

Les violences en milieu scolaire sont multiples dans leurs formes et dans leur perception. Dans toute violence, il existe plusieurs dimensions ; l'acte lui-même et sa forme (violences physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques...), enfin sa perception par les auteurs, les victimes et l'entourage qui peut être très variable selon les personnes et le contexte.

« Lutter contre le harcèlement, c'est prévenir la délinquance et le mal-être des victimes ; et par voie de conséquences favoriser un climat scolaire propice au savoir. » Eric Debarbieux

1.1 Le contexte

L'élève est isolé et harcelé pour un critère non explicite dans la vidéo. Il est harcelé en raison d'une différence nommée par le groupe, mais la séquence vidéo, même si elle laisse supposer qu'il s'agit d'un « bon élève » matérialisé par ses lunettes, ne permet pas de définir clairement une raison de harcèlement.

Cependant, elle permet de distinguer les mécanismes à l'œuvre dans le harcèlement entre pairs et « l'invisible visibilité³ » de ce processus pour les adultes.

1.2 A l'école

Le harcèlement peut se dérouler sous les yeux de tous : ici dans la cour de récréation et dans la classe d'où la nécessité d'être attentifs dans tous lieux à tous les signes : regroupement d'élèves autour d'un autre, ricanements dans la classe, mots échangés, affaires qui tombent, chahut inexpliqué et soudain, réaction surprenante d'un élève habituellement calme.

En effet, dans certains cas, des élèves victimes de harcèlement peuvent par réaction avoir des comportements violents ou bien chercher à se protéger par exemple, dans les cas les plus graves, en introduisant une arme dans l'établissement. Ces comportements violents même défensifs doivent être sanctionnés mais il est important de chercher à comprendre le geste de l'élève et de déconstruire la situation. Si un élève victime était amené à être puni ou sanctionné sans que le problème de harcèlement ait été résolu cela pourrait ajouter à son désarroi et à son sentiment d'abandon.

[L'arrêté du 1^{er} juillet 2013](#) (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation) rappelle que les professionnels de l'éducation doivent « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance ». Il convient donc de sensibiliser les personnels au harcèlement pour que ces derniers en fonction de leurs compétences et en croisant les regards puissent repérer, prévenir et prendre en charge ce phénomène dans la limite des missions de l'école. Les prises en charge individuelles peuvent être organisées par des partenaires extérieurs ou à l'initiative des familles.

³ Expression utilisée par MM Bellon et Gardette dans leur ouvrage [Harcèlement et brimades entre élèves, La face cachée de la violence scolaire](#), éditions Fabert, 2010.

1.3 Quelques chiffres

En collège, selon la dernière enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), le taux d'élèves harcelés est de 7%. Les garçons sont plus nombreux que les filles à être victimes de harcèlement. Chez les filles, on note une augmentation de 1,4 point depuis l'enquête de 2011. La proportion de forte multivictimation (plus de 5 types de victimation) a aussi légèrement augmenté en établissement dit « Éclair » (de 6,5 % à 8,7 %).

Les violences physiques sont plus fréquentes en direction des garçons que des filles. Ainsi 23% des filles déclarent avoir subi une violence physique contre plus d'un tiers des garçons. Dans 98% des cas, les violences physiques sont perpétrées par un ou plusieurs élèves de l'établissement. En revanche 20% de ces agressions physiques ont lieu sur le chemin de l'école contre 10% en 2011⁴.

1.4 Que dit la loi?

Le harcèlement constitue un délit, depuis le vote de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;

2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur de quinze ans ;

3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne.

Les faits mentionnés au premier alinéa sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 4°. » (article 222-33-2-2- du code pénal)

1.5 Quelques notions

- **Le harcèlement** est défini de la manière suivante : « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève ou un groupe d'élèves inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui) ». Cette définition élaborée par Olweus⁵ suggère trois dimensions importantes permettant de distinguer le harcèlement des autres formes de comportements violents : le pouvoir, la fréquence, et la nature des agressions
- **L'ostracisme** consiste à tenir quelqu'un qui ne plait pas à l'écart d'un groupe ou d'une société d'une manière discriminatoire ou injuste.

⁴http://www.cndp.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/enquetes/DEPP_NI_2013_26_perception_climat_scolaire_colle_giens_reste_positive_283977.pdf

⁵ *Violences entre élèves, harcèlements et brutalités, les faits, les solutions* (ESF éditeur), 1999.

- **Les violences** sont définies par l'OMS ainsi : « L'usage intentionnel de la force physique, du pouvoir sous forme de menace ou d'action contre soi-même, autrui ou un groupe ou une communauté dont la conséquence réelle ou probable est une blessure, la mort, un traumatisme psychologique, un mauvais développement ou encore la précarité ».

2 On agit, dans la classe, contre les violences liées au harcèlement

2.1 Repérage

A consulter :

- La rubrique : [Qu'est-ce que le harcèlement ?](http://education.gouv.fr/nonauharcèlement) du site « education.gouv.fr/nonauharcèlement »
- Une [fiche pratique](#) produite par la Santé bernoise en Suisse,
- Le guide « [Une école bienveillante face aux situations de mal-être des élèves](#) »
- Le guide « [Que faire pour agir contre le harcèlement dans mon collège ou dans mon lycée ?](#) »

2.2 Prévention

2.2.1 Piste d'activité n°1 : Séquence autour du film « Les claques »

Le film « les claques » (2'40) permet d'amorcer une séquence de sensibilisation.

- Synopsis
Maxime, adolescent au physique de « premier de la classe », se fait bousculer quotidiennement par ses camarades, à l'entrée du collège et en classe (claques, racket, projectiles en classe, isolement, etc.). Thomas, témoin de ces scènes de harcèlement, décide finalement d'en parler à sa professeure.
- Objectifs de la séquence :
 - comprendre le phénomène du harcèlement et l'identifier
 - Faire réfléchir à la complexité du phénomène : un élève victime peut être puni car la situation n'est pas visible et peut lui-même devenir violent
 - Inciter les élèves à briser le processus de harcèlement
 - Leur faire connaître les adultes ressources de l'établissement et les autres dispositifs (numéro national...)
- Durée : 1h00
- Matériel nécessaire : un ordinateur relié à Internet ou bien une clé USB avec la vidéo+ un vidéoprojecteur + des enceintes+ un « paperboard »+ le questionnaire du réseau Canopé

1. Avant la projection, il est conseillé de partir des représentations des élèves en leur demandant ce qu'est pour eux le harcèlement, quels sont les acteurs d'un tel processus. On peut écrire les mots clés sur un tableau, ils serviront à amorcer la discussion.
2. La vidéo est ensuite projetée et les élèves travaillent en groupe autour du questionnaire du réseau Canopé
3. Des échanges et une mise en commun du travail des groupes sont animés

4. L'animateur informe des ressources à disposition des élèves.

Il est conseillé d'animer cette séance en binôme.

- Déroulé de la séance
 - Poser un cadre :
 - › Il n'y a pas d'évaluation ni de jugement
 - › Chaque parole est respectée (pas d'interruption)
 - › Se moquer ou insulter est interdit
 - › Nul n'a l'obligation de parler
 - Avant la projection (5 minutes maximum)
 - › « Pour moi le harcèlement c'est... » sous forme de remue-méninges
 - › Incrire au tableau ou au paperboard les mots ou idées des élèves.
 - Après une première projection (10 minutes maximum)
 - › « après cette vidéo avez-vous d'autres suggestions ou compléments à apporter ? »
 - › Incrire au tableau les compléments
 - › Distribution aux groupes du questionnaire du réseau Canopé
 - › Appropriation des questions par les groupes
 - Après une deuxième projection :
- Chaque groupe répond au questionnaire (10 à 15 minutes)
- Chaque groupe propose une réponse et un débat s'instaure entre les groupes (20 à 25 minutes)
 - › On distingue trois personnages ou groupes de personnages, que font-ils ?
L'animateur amènera les élèves à décrire le harcèlement comme une relation triangulaire (victime, auteur(s), témoins).
 - › Au début, la victime semble ne pas se défendre: que peut-elle ressentir face à cette agression physique et verbale ? Comment pourrait-on l'aider à briser la loi du silence, à rompre son isolement? La Loi punit-elle de tels agissements?
L'animateur laissera le groupe exprimer son ressenti. L'animateur rappellera le cadre légal sur les situations harcèlement. Il soulignera l'importance du respect de la dignité due à chacun et la nécessité d'en parler à un ou plusieurs adultes.
 - › Observez la scène de la classe : en quoi l'accumulation de "brimades", de "blagues" peut-elle aussi être source de harcèlement? Comment expliquer cet "effet d'entraînement" du groupe contre un individu? Comment y mettre un terme? S'agit-il d'une responsabilité individuelle et/ou collective?
L'animateur mettra en évidence « le harcèlement collectif », la pression du groupe, l'accumulation des brimades. Il fera réfléchir à la responsabilité individuelle et collective face à ce genre de situation.

- › Avez-vous déjà été témoin ou avez-vous déjà participé à de tels évènements ? Qu'avez-vous ressenti à ce moment-là ? Selon vous, est-on complice si on est un témoin passif?

L'animateur laissera s'exprimer le ressenti du groupe. Il peut rappeler ce qu'est l'assistance à personne en danger tout en évitant de culpabiliser le groupe.

- › Le professeur ne peut pas tout voir : de quelles informations a-t-il besoin pour agir ? Quels sont les freins qui peuvent vous empêcher d'informer le professeur ou un autre adulte ?

L'animateur mettra en avant le rôle de l'adulte. Il mettra aussi en évidence les freins qui empêchent de dire les choses à un adulte (menaces, peur d'être vu comme « une balance »...).

- › **L'animateur trouvera l'ensemble des éléments théoriques sur le site :**
education.gouv.fr/nonauharcèlement

– Conclusion (5 à 10 minutes)

- › L'animateur avec la classe s'assure que chaque mot ou idée du tableau ou du paperboard ont été abordés.

- › L'animateur présente les adultes ressources pour parler avec eux des situations de harcèlement dont ils seraient témoins ou victimes.

- › Les numéros d'appels nationaux sont projetés et donnés à tous les élèves (Non au harcèlement : 3020 ; Net Ecoute : 0 800 200 000).

2.2.2 Piste d'activité n°2 : Théâtre forum

Le théâtre forum peut être organisé avec les élèves sans intervenant extérieur. Le théâtre interactif (théâtre forum) est une méthode de travail en groupe : c'est une technique active d'expression inspirée par le Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal (1931-2009). Elle consiste en une mise en situation fictive permettant de prendre spontanément la parole dans le cadre d'un jeu théâtral libre, ludique, humoristique et surtout accessible à toutes et tous.

- Déroulement d'une séance

Suivant le thème et les conditions matérielles de l'intervention, une saynète ou des courts sketches sont joués par des comédiens extérieurs ou bien par des élèves. Les spectateurs assistent à des situations qui leur sont familières (effet miroir) et dans lesquelles un des protagonistes subit une certaine oppression, plus ou moins évidente.

Ensuite, la courte pièce est jouée à nouveau, mais cette fois elle peut être interrompue à tout moment par un spectateur.

Celui-ci prend alors la place du comédien qui joue le personnage subissant l'oppression pour tenter de faire évoluer la situation favorablement en proposant une solution alternative. Cela peut aussi se faire par une simple réplique, une tentative de dialogue, un geste, une attitude.

Quand la piste proposée est explorée, d'autres propositions peuvent être à leur tour expérimentées

sur scène. L'animateur de séance (ou joker) facilite et soutient les interventions en soulignant les points importants. La pièce est ensuite reprise jusqu'à une nouvelle interruption, et ainsi de suite⁶.

2.2.3 Piste d'activité n°3 : Atelier d'écriture

Les élèves peuvent prolonger le film en écrivant une suite. On peut imaginer plusieurs groupes dans lequel chacun joue un des personnages, les écrits des différents groupes sont ensuite lus et peuvent servir à amorcer un débat.

On peut également inviter les élèves à travailler autour de courts textes, poèmes, bandes dessinées...

- Des exemples de séquences :
 - Un blog qui peut donner des idées : <http://blog.crdp-versailles.fr/atelierecriturecollegevillage/>
 - De nombreux exemples de jeux d'écriture : http://coursgabrieelle.free.fr/atelier_ecriture/AtelierEcriture.htm
 - Des idées pour créer une BD : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/base-initiatives/initiatives-pedagogiques/le-texte-et-limage-a-travers-la-bande-dessinee.html>

2.2.4 Piste d'activité n°4 : Création d'une affiche de sensibilisation pour l'établissement

Le prix « Non au harcèlement » a donné lieu en deux ans à la création de plus de 1600 projets. Ces projets sont consultables [ici](#).

Le règlement de l'édition 2015/2016 du prix est en ligne [ici](#).

Voici [quelques exemples de création d'affiches](#) pour le concours « Agis pour tes droits » organisé par les Francas sous le patronage du ministre de l'éducation nationale⁷.

2.2.5 Piste d'activité n°5 : Création d'une vidéo

Une vidéo sur le harcèlement peut être réalisée par les élèves. Pour aider à cette réalisation, vous pouvez utiliser la [fiche suivante](#) réalisée par le réseau Canopé.

Vous pouvez également vous faire aider par [le CLEMI](#) de votre académie ou le réseau Canopé.

La rédaction de ce guide a été coordonnée par l'académie de Versailles et la Mission ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire avec la participation de :
La sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, DGESCO,
Le réseau Canopé
Marc Dreyfuss, Proviseur vie scolaire, référent académique « harcèlement » Académie de Créteil,
Michèle Hassen, IA-IPR-EVS, responsable EMS, Académie de Paris,
Roselyne Venot, Commandante de police, directrice du CAAEE-EMS, référente académique « harcèlement », Académie de Versailles,
Alain Vuong, Conseiller de prévention et référent académique "gestion de classe/climat scolaire", Académie de Paris.

⁶ Nous remercions l'association OXO active en Aquitaine pour cette présentation <http://www.oxo.asso.fr/>

⁷ <http://eduscol.education.fr/cid61526/concours-d-affiches-agis-pour-tes-droits-2012.html>

Questionnaire réalisé par le réseau Canopé

Support vidéo : [les claques](#)

- On distingue trois personnages ou groupes de personnages, que font-ils ?
- Au début, la victime semble ne pas se défendre: que peut-elle ressentir face à cette agression physique et verbale ?
- Comment pourrait-on l'aider à briser la loi du silence, à rompre son isolement?
- La loi punit-elle de tels agissements ?
- Observez la scène de la classe : en quoi l'accumulation de "brimades", de "blagues" peut-elle aussi être source de harcèlement?
- Comment expliquer cet "effet d'entraînement" du groupe contre un individu?
- Comment y mettre un terme?
- S'agit-il d'une responsabilité individuelle et/ou collective?
- Avez-vous déjà été témoin ou avez-vous déjà participé à de tels évènements ?
- Qu'avez-vous ressenti à ce moment-là ?
- Selon vous, est-on complice si on est un témoin passif?
- Le professeur ne peut pas tout voir : de quelles informations a-t-il besoin pour agir?
- Quels sont les freins qui peuvent vous empêcher d'informer le professeur ou un autre adulte?